

Association de préfiguration de la



PROJET DE LA FONDATION 3A

Introduction

L'Association de préfiguration de la Fondation 3A (Autistes Adultes Autonomes) a été créée le 19 mars 2017 à l'issue d'une Assemblée générale constitutive tenue à Saint-Sébastien-sur-Loire et a été déclarée à la sous-préfecture de Chateaubriant le 5 mai 2017. Son siège social a été fixé à Erbray. Elle s'est donnée pour objet de constituer une fondation afin d'encourager et de soutenir toutes les initiatives visant à une plus grande autonomie des autistes (1) adultes, notamment les plus jeunes, entre 18 et 40 ans environ, à travers les trois leviers de l'autonomie sociale que sont le logement, le travail et les loisirs. Depuis mai 2019, l'association est recensée sur le site gouvernemental www.autismeinfoservice.fr.

La philosophie de la future fondation repose sur deux piliers : le partenariat et l'accompagnement.

Le partenariat concerne les liens qui seront établis avec les structures en capacité d'apporter l'autonomie souhaitée pour les jeunes autistes chacune dans leur domaine de compétence : les bailleurs sociaux et autres gestionnaires de logement social pour l'habitat, les entreprises recrutant des personnes en situation de handicap pour le travail et les clubs de sport adapté et les associations culturelles spécialisées pour les activités de loisirs.

Quand bien même les autistes seront bien accueillis dans les structures partenaires, ils ne sauraient s'y rendre sans préparation ni sans y être conduits. Il est important qu'ils puissent aussi tisser entre eux un lien social. Tel est le sens de l'accompagnement que souhaite développer la fondation à travers la mise en place de services légers composés de professionnels bénévoles et salariés à même de suivre de petits groupes d'autistes en vue de leur insertion dans la vie ordinaire.

Afin de tester le dispositif envisagé, l'Assemblée générale de l'association a mandaté son bureau pour lancer un premier projet dans le département de la Loire-Atlantique, où l'association de préfiguration de la fondation a son siège social.

Sur la base d'une importante réflexion interne et après de nombreuses rencontres avec différents acteurs, l'association de préfiguration de la Fondation 3A a arrêté le présent projet appelé à être déployé dans le département de la Loire-Atlantique et qui pourra éventuellement être étendu ailleurs. Ce projet s'inscrit dans une logique d'inclusion sociale, conformément aux orientations préconisées par la Haute Autorité de Santé et la Stratégie nationale autisme 2018-2022, en offrant une alternative, plus satisfaisante et moins coûteuse, au placement en institutions médico-sociales ne répondant pas au véritable besoin des jeunes autistes adultes. Le dispositif imaginé repose sur deux structures : la Fondation 3A et l'Association gestionnaire 3A.

(1) La Haute Autorité de Santé recommande de parler de personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA). Pour des raisons de commodité, le présent texte parlera simplement d'autistes tout en étant conscient que ce terme peut recouvrir des réalités très diverses.

La Fondation 3A : un incubateur de moyens

La Fondation 3A aura pour objet de collecter les moyens indispensables pour mener à bien le projet, en mobilisant en particulier les fonds privés. L'idée est de constituer une fondation abritée par une fondation reconnue d'utilité publique. En effet, il est difficile, du moins dans un premier temps, de constituer une fondation reconnue d'utilité publique qui nécessite une reconnaissance par décret et une dotation initiale d'au moins 1,5 M €. L'option de la fondation abritée permet de bénéficier d'une fiscalité adaptée et de l'appui de la fondation abritante.

Suite au mandat donné le 6 octobre 2018 par l'Assemblée générale au bureau de l'association, une rencontre a été organisée le 15 novembre suivant avec les responsables de la Fondation française de l'Ordre de Malte, fondation reconnue d'utilité publique, dont l'objet rencontre les préoccupations de l'association. Sous réserve d'en arrêter toutes les modalités, un accord de principe a été adopté pour que la Fondation 3A soit placée sous l'égide de la Fondation française de l'Ordre de Malte.

Le rôle de la Fondation 3A sera de collecter les dons en faisant bénéficier les donateurs du régime fiscal privilégié des fondations (réduction d'impôt de 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaire des entreprises) mais aussi d'obtenir des subventions sur fonds publics au regard des actions menées.

Pour commencer à alimenter la dotation de la Fondation 3A a été imaginée l'organisation d'un grand événement sportif et ludique grâce à l'appui d'anciens sportifs de haut niveau qui soutiennent le projet : Patrice Martin, ancien champion du monde de ski nautique, président d'honneur de l'association et Japhet N'Doram, ancien joueur du Football Club de Nantes. Cette manifestation aura lieu le 1er novembre 2019 à Sautron, à l'initiative de l'Association « Artistes et sportifs de coeur », avec le soutien de la municipalité. Les recettes de la manifestation seront reversées à l'association de préfiguration et viendront s'ajouter à un premier don accordé en 2018 par la Minoterie Bourseau.

L'Association gestionnaire 3A : un bras séculier pour l'action

Parallèlement à la création de la Fondation 3A, l'association de préfiguration se transformera en association gestionnaire afin de porter le projet développé en Loire-Atlantique. C'est à elle qu'il reviendra d'apporter une dimension concrète à la double volonté de partenariat et d'accompagnement.

– Un partenariat multiple grâce à des acteurs engagés

Sans attendre sa transformation en association gestionnaire, l'association de préfiguration a commencé à établir des liens avec des organismes divers appelés à devenir des partenaires dans les domaines du logement, du travail et des loisirs.

Le contact le plus abouti à ce jour est celui qui a été noué au début de l'année 2019, pour le volet « travail », avec le GIRPEH (groupement interprofessionnel régional pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées) créé à l'initiative des principales entreprises présentes dans la Loire-Atlantique (Chantiers de l'Atlantique, Airbus, Vinci, EDF, Engie,...) avec l'appui des collectivités locales afin de favoriser l'emploi des personnes handicapées en milieu ouvert. Plusieurs des entreprises adhérentes pourraient être intéressées à employer des autistes. A cet égard, l'expérience menée par l'entreprise Andros à Auneau (Eure-et-Loir) constitue un modèle particulièrement inspirant.

L'objectif est de passer avec les entreprises intéressées, ainsi qu'avec les organismes œuvrant dans le domaine du logement et celui des loisirs, des accords ou des conventions de partenariat.

– *Un accompagnement diversifié grâce à une plateforme multi-services*

Il reviendra à l'association gestionnaire d'assurer l'accompagnement des autistes par le biais d'une plateforme apportant trois types de services : une cellule d'écoute, une équipe d'accompagnement et un groupe d'entraide mutuelle.

- *Cellule d'écoute*

La cellule d'écoute aura pour but de répondre aux questions des familles ayant en charge un ou plusieurs autistes adultes pour lesquels aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée. Un numéro de téléphone et un site Internet dédiés permettront aux familles d'obtenir une réponse à leurs questions. Dans un premier temps, la cellule serait constituée avec une personne écoutante.

Centre de ressources, la cellule pourra orienter les demandeurs vers les structures qui lui sembleront les mieux adaptées pour satisfaire le besoin exprimé, en premier lieu celles mises en place par l'association quand celles-ci répondront à la demande formulée.

Tout en étant basé en Loire-Atlantique, le service pourra éventuellement orienter les familles vers d'autres départements ou régions si des réponses plus conformes à l'attente des familles y existent.

- *Equipe d'accompagnement*

L'équipe d'accompagnement se verra confier quatre missions : dans un premier temps, en lien avec leurs familles, identifier un groupe d'autistes aptes à s'insérer dans la société, dans un deuxième temps, préparer ces autistes à affronter le monde extérieur, dans un troisième temps, les conduire dans leurs différentes activités, qu'il s'agisse de leur logement, de leur travail et de leurs loisirs, en fonction des accords ou conventions conclus avec les organismes partenaires de l'association et, dans un quatrième temps, effectuer une évaluation continue des autistes encadrés afin de mesurer leurs progrès et ajuster les solutions mises en place à leur endroit.

L'équipe sera composée de professionnels bénévoles et salariés réunissant des compétences différentes et complémentaires dans les domaines médicaux et sociaux. Au delà de leur formation initiale, l'association leur apportera une formation complémentaire spécialisée dans le domaine de l'autisme. Appelée à encadrer simultanément une dizaine de jeunes autistes avec un suivi personnalisé, l'équipe devrait réunir les compétences suivantes :

- un(e) chef(fe) d'équipe,
- un(e) médecin,
- un(e) psychologue,
- un(e) infirmier(ère),
- un(e) assistant(e) social(e),
- deux éducateurs(trices) spécialisés(es),
- un(e) secrétaire.

Afin de réduire les coûts, l'objectif est de bénéficier du concours de professionnels bénévoles et de salariés à temps mutualisés avec d'autres structures.

L'équipe d'accompagnement agira en tant qu'organisme de service à la personne (OSP), titulaire d'une autorisation pour service d'aide à la personne (SAP) en mode prestataire délivrée par le Conseil départemental, en application des dispositions de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 et du décret n°2016-750 du 6 juin 2016, complétée par une déclaration auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

(DIRECCTE), afin de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux du secteur d'activités (TVA à taux réduit et exonération des charges sociales).



L'objectif est que l'équipe d'accompagnement puisse être en mesure de se transformer rapidement en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), tels que prévus par le décret n°2005-223 du 11 mars 2005, en répondant aux appels d'offre espérés de la part du Conseil départemental de la Loire-Atlantique et de l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire, qui prendraient alors en charge les frais de fonctionnement de l'association.

En effet, un SAVS et un SAMSAH ont pour but d'apporter une plus grande autonomie aux personnes handicapées en milieu ordinaire, en proposant une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne et, pour ce qui est du SAMSAH, un suivi médical et paramédical en milieu ouvert, offrant ainsi, l'un comme l'autre, une réelle alternative à l'obligation d'admission en institution.

Pour optimiser ses chances d'être retenue, l'association gestionnaire, en accord avec celui-ci, souhaite soumissionner conjointement avec l'Ordre de Malte France, association reconnue d'utilité publique déjà très investie dans le domaine de l'autisme.

- *Groupe d'entraide mutuelle*

Un groupe d'entraide mutuelle (GEM), au sens des articles L.114-1-1 et L.114-3 du Code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 18 mars 2016 en fixant de cahier des charges, est une structure de prévention et de compensation de la restriction de la vie en société. Il s'apparente à un dispositif d'entraide mutuelle entre pairs, en constituant un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé similaires et souhaitant se soutenir mutuellement dans les difficultés éventuellement rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Pour ce faire, un GEM doit être constitué en association par ses usagers apte à passer une convention avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour son financement, sachant qu'un GEM doit disposer d'au moins un animateur salarié. Pour sa gestion, l'association peut faire appel à un prestataire extérieur. En outre, tout nouveau GEM doit obtenir le soutien d'un parrain choisi parmi des associations déjà établies et dont l'objet est en rapport avec celui du groupe.

Dans ce contexte, deux jeunes autistes de la région nantaise ont exprimé le désir de constituer un GEM en Loire-Atlantique au profit de personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA). Suite au contact pris avec l'association de préfiguration de la Fondation 3A, cette-dernière pourrait prendre en charge la gestion de ce futur GEM qui, par ailleurs, pourrait être parrainé par l'Ordre de Malte France.

Compte tenu de la relative facilité à constituer un GEM et sous réserve d'inventaire, cette partie du projet pourrait être mise en œuvre prioritairement. En outre, elle permettrait d'identifier un groupe d'autistes et leurs familles et de les mobiliser sur le projet global.

Conclusion

Ce projet ambitieux mais réaliste nécessite encore, pour pouvoir être mis en œuvre, un approfondissement, notamment en matière budgétaire en prenant en compte chacune de ses composantes.

L'attente des familles justifie néanmoins que tous les moyens nécessaires soient mobilisés pour que ce projet désirable devienne une réalité concrète.

Secrétariat général de l'Association de préfiguration de la Fondation 3A 04/08/2019

*Retrouvez l'actualité de l'Association de préfiguration de la Fondation 3A
sur le site Internet
www.fondation3A.fr*